

Placements: la chasse aux frais est ouverte

LE MONDE ECONOMIE | 02.04.2016 à 13h58 • Mis à jour le 04.04.2016 à 12h48 | Par Eric Leroux



Si vous versez 1 000 euros sur le fonds en euros d'une assurance-vie chargée à 2 % – ce qui est une moyenne basse –, il faudra attendre la deuxième année pour commencer à gagner de l'argent. PHILIPPE HUGUEN / AFP

A chaque versement, 5 % ponctionnés sur une assurance-vie ou dans une sicav ? Ce niveau n'avait rien d'anormal dans les années 1980, quand les placements rapportaient 10 % par an. Il suffisait de six mois pour les amortir et commencer à voir la valeur du capital progresser.

Aujourd'hui, avec des taux d'intérêt au plancher, ce n'est plus la même histoire. Certes, les établissements financiers se sont adaptés et ont réduit ces frais, mais en les maintenant autour de 2 % à 3 %, cela reste pénalisant quand les rendements sont anémiques.

Si vous versez 1 000 euros sur le fonds en euros d'une assurance-vie chargée à 2 % – ce qui est une moyenne basse –, il faudra attendre la deuxième année pour commencer à gagner de l'argent. Et encore, en partant du principe que le rendement du fonds en euros se stabilise à 2,3 %, comme en 2015. Une gageure.

L'ordre démarre à... 1 euro

Heureusement, les offres à frais réduits ou « zéro » existent, pour qui sait les chercher. Pour placer les liquidités dans un livret ou un compte à terme, pas de frais à craindre. Cependant, ne croyez pas que tout soit gratuit : l'établissement se rémunère en plaçant ou prêtant à un taux supérieur à celui qu'il vous crédite. Le Livret Zesto, proposé par RCI Banque (filiale du constructeur Renault), offre par exemple un rendement de 1,70 % brut – l'un des plus élevés du marché –, mais l'emprunteur qui achète une voiture se voit facturer un taux de près de 5 %.

Côté Bourse, impossible de miser sur les actions sans payer. Toutefois, entre les banques traditionnelles et les courtiers en ligne, c'est le grand écart. Une étude publiée en juin 2015 par l'Autorité des marchés financiers (AMF) montrait qu'un particulier passant un ordre de Bourse de 5 000 euros sur Euronext payait, en moyenne, 26,60 euros de frais dans un établissement classique, mais trois fois moins avec un acteur Internet.

Chez certains courtiers comme Bourse Direct, par exemple, l'ordre démarre aujourd'hui à... 1 euro. Gare néanmoins aux autres coûts, comme ceux liés à la conservation des titres, même si là

encore beaucoup de courtiers vous en font cadeau.

Un gros appétit

L'horizon est plus clément avec les sicav et fonds d'investissement. La plupart de ces instruments – qui permettent de miser directement sur les marchés financiers au travers d'investissements mutualisés – prélèvent de 2% à 4 % à l'entrée. Vous pouvez y **échapper** de trois manières. La plus simple ? En sélectionnant des fonds de votre banque, c'est-à-dire pilotés par sa société de gestion. Rien ne vous garantit cependant qu'il s'agisse des produits les plus performants du marché.

Lire aussi : [Epargne : à la recherche du rendement perdu](#) (/argent/article/2016/02/01/epargne-a-la-recherche-du-rendement-perdu_4857382_1657007.html)

Autre possibilité : **recourir** à un courtier en ligne. Boursorama Banque et Fortuneo Banque proposent entre 1 400 et 1 500 fonds sans droits d'entrée ou réduits, ni de droits de garde. Enfin, l'achat de fonds au travers de l'assurance-vie vous permettra d'éviter ces « taxes », mais vous devrez **supporter** celles de votre propre contrat.

Dans tous les cas, il faudra payer des coûts liés de gestion. Et là, beaucoup de fonds ont un gros appétit en prélevant de 2 % à plus de 3 % par an ! De quoi **avaler** l'essentiel du rendement et une partie du capital quand les marchés font du surplace. C'est ce qui incite de plus en plus d'investisseurs à se **tourner** vers les « trackers ». Ces instruments, qui répliquent l'évolution d'une multitude d'**indices boursiers**, se satisfont de coûts de gestion de 0,1% à 0,3 % par an. Soit dix à vingt fois moins que les fonds pilotés par un gérant.

Mieux vaut donc se tourner vers les acteurs en ligne

Seul ennui, ces produits s'accompagnent aussi de frais de Bourse et de garde, sauf en y souscrivant par le biais des rares contrats d'assurance-vie qui le permettent, comme Puissance Sélection, d'Assurancevie.com ou le tout nouveau Yomoni, tous les deux facturant toutefois des frais de gestion annuels.

Défiscalisation, prix cassés... à l'entrée seulement

Payer moins d'impôts impose souvent de payer plus de frais ! C'est le cas avec les fonds d'investissements de proximité et fonds communs de placement dans l'innovation, prisés par les contribuables désirant réduire leur impôt sur le revenu ou celui sur la fortune.

Vous devrez souvent abandonner 4 % à 5 % de la somme investie lors de la souscription. Il est possible d'éviter ces frais d'entrée en passant par les plates-formes Internet spécialisées sur ce type de produits.

En revanche, vous n'échapperez pas à ceux liés à la gestion du fonds, qui sont prélevés chaque année sur votre capital.

À raison de 4 % par an (un minimum), vous aurez laissé 32 % de vos économies à la société de gestion au bout de huit ans. Autant, voire plus, que la réduction d'impôt obtenue lors de la souscription, surtout si la performance du fonds n'est pas au rendez-vous.

L'assurance-vie, placement préféré des Français, est aussi l'un des plus gourmands : les réseaux classiques des banques et assureurs n'hésitent pas à vous **appliquer** des frais de 2 % à 4 % à chaque fois que vous alimentez votre contrat. Mieux vaut donc se tourner vers les acteurs en ligne.

Plusieurs dizaines d'entre eux proposent des contrats sans frais d'entrée et avec des frais de gestion limités, à **partir** de 0,5 % par an. C'est la solution la moins onéreuse pour placer son épargne à moyen ou long terme, avec des produits financiers de qualité. A condition, toutefois, d'être assez autonome pour se **débrouiller** seul au milieu d'une offre pléthorique.